

20.04.2011 - 19:13 Uhr

Position de Bayer (Schweiz) AG: Audience préliminaire devant le tribunal de district de Zurich dans le procès en responsabilité civile concernant un contraceptif hormonal

Zurich (ots) -

- Bayer (Schweiz) AG stipule que le profil bénéfice-risque de ses contraceptifs hormonaux est positif lorsque la prescription est correcte et l'utilisation appropriée.

- Bayer (Schweiz) AG ne reconnaît pas les chefs d'accusation retenus contre elle et entend s'en défendre.

Bayer (Schweiz) AG a été assignée en justice par la plaignante pour obtenir le paiement de dommages et intérêts. La plaignante prétend avoir été lésée par un contraceptif hormonal de notre société en mars 2008. L'audience préliminaire de cette affaire s'est déroulée aujourd'hui devant le tribunal de district de Zurich. Compte tenu du grand intérêt des médias, Bayer (Schweiz) AG prend ici position.

Bayer (Schweiz) AG stipule que le profil bénéfice-risque de ses contraceptifs hormonaux est positif lorsque la prescription est correcte et l'utilisation appropriée. Tous les contraceptifs hormonaux sont des médicaments délivrés sur ordonnance par un médecin. Malgré leur bénéfice majeur et incontesté, ils peuvent provoquer dans de rares cas des effets secondaires graves, c'est notamment pour cette raison qu'ils sont délivrés sur ordonnance. Par conséquent, le médecin traitant ne doit prescrire un contraceptif hormonal qu'après un examen minutieux et un entretien approfondi avec la patiente. Avant la prescription, il doit déterminer les éventuels facteurs de risque, exclure les contre-indications (critères d'exclusion) et informer la patiente des risques et des effets secondaires possibles. Les contre-indications, les mises en garde et précautions ainsi que les éventuels risques et effets secondaires figurent dans l'information professionnelle et dans l'information patient. Celles-ci sont vérifiées régulièrement par Bayer, révisées et adaptées en fonction des données scientifiques actuelles en accord avec l'autorité Swissmedic.

L'entreprise ne reconnaît donc pas les chefs d'accusation retenus contre elle. Aucune comparaison n'a été établie lors de l'audience préliminaire d'aujourd'hui. Bayer (Schweiz) AG continuera à se défendre contre la plainte. Etant donné que la procédure est en cours, Bayer (Schweiz) AG ne souhaite pas faire d'autres commentaires.

En cas de doute, seul le document original allemand fait foi.

Sources

A propos de Bayer HealthCare Bayer AG est un groupe mondial, basé sur la recherche et orienté vers la croissance, dont les coeurs de métier sont la santé, la nutrition et les matériaux de haute technologie. Avec un chiffre d'affaires de plus de 16'913 milliards d'euros (2010), Bayer HealthCare, une entité opérationnelle de Bayer AG, est un leader mondial innovateur dans les soins de santé par des médicaments et produits médicaux. L'entreprise, dont le siège est situé à Leverkusen, regroupe les activités des divisions Animal Health, Consumer Care, Medical Care ainsi que Pharmaceuticals. L'objectif de Bayer HealthCare est de rechercher, développer, produire et commercialiser des produits contribuant à améliorer la santé humaine et animale à l'échelle mondiale. Bayer HealthCare emploie plus de 55'700 personnes dans plus de 100 pays. Consultez le site www.bayerhealthcare.com pour de plus amples informations.

Énoncés de nature prospective

Ce communiqué de presse contient des énoncés de nature prospective fondés sur les suppositions et prévisions actuelles de la direction du Groupe Bayer. En raison de risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, il pourrait y avoir d'importantes différences entre les résultats, la situation financière, le développement ou le rendement à venir de la compagnie et les prévisions que contient le présent communiqué de presse. Ces facteurs sont notamment ceux dont il est question dans les rapports remis par Bayer à la Bourse de Francfort et à la U.S. Securities and Exchange Commission (dont ceux de son formulaire 20-F). La compagnie n'est aucunement tenue de mettre à jour ces énoncés de nature prospective ou de les modifier en fonction d'événements ou de développements à venir.

Informations juridiques

Le présent communiqué de presse a été rédigé par Bayer (Schweiz) AG afin d'informer les journalistes sur les nouveautés concernant les maladies décrites et/ou leurs options thérapeutiques. Les informations contenues dans ce document sont exclusivement destinées aux représentants des médias. Des informations détaillées sur les produits mentionnés dans ce communiqué, dont la publication à l'attention des spécialistes et du grand public a été autorisée par les autorités compétentes, peuvent être consultées publiquement sur www.kompendum.ch. Elles commentent les aspects positifs et négatifs des produits mentionnés. Bayer (Schweiz) AG attire expressément l'attention des lecteurs sur la possible existence d'autres options médicamenteuses et/ou non-médicamenteuses autres que les options thérapeutiques décrites dans le présent communiqué de presse.

Ce communiqué doit permettre aux représentants des médias de rédiger des articles consacrés aux nouveautés/faits décrits. Bayer (Schweiz) AG attire expressément l'attention des journalistes sur les dispositions du droit de la publicité définies par la Loi sur les produits thérapeutiques (art. 31 et 32 de la Loi sur les produits thérapeutiques, RS 812.21 et de l'Ordonnance sur la publicité pour les médicaments, RS 812.212.5), notamment sur l'interdiction de faire de la publicité pour les médicaments délivrés sur ordonnance.

Contact:

Service de presse Bayer (Schweiz) AG

Tél.: +41/44/465'81'84

E-Mail: presse@bayer.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003536/100623373> abgerufen werden.